

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0948**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Zone urbaine sensible (ZUS) Guillotière - Quartiers Moncey et Voltaire - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

Bureau du 8 juin 2009**Décision n° B-2009-0948**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Zone urbaine sensible (ZUS) Guillotière - Quartiers Moncey et Voltaire - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, du CUCS de la ville de Lyon et du schéma de développement des quartiers Moncey et Voltaire, pour la partie 3° arrondissement de la ZUS Guillotière. La GSUP est une démarche collective et concertée des acteurs locaux, partenaires privés, collectivités et institutions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2007-2009 approuvée par le conseil de Communauté en date du 12 novembre 2007, dont les trois principaux axes sont les suivants :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social et de la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2009, le coût global de la GSUP est estimé à 144 190 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 13 500 € au titre de la politique de la ville. Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2009 est joint en annexe ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité des quartiers Moncey et Voltaire à Lyon 3° pour l'année 2009, tel que présenté en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 13 500 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.